



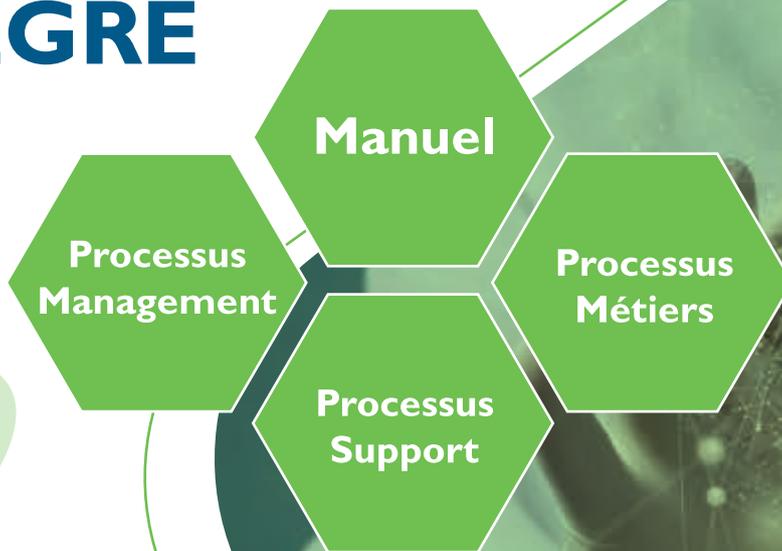
المملكة المغربية
Royaume du Maroc
Le Chef du Gouvernement



المسنور ٢٠١٨٥
AMSSNuR

Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité
Nucléaires et Radiologiques

SYSTEME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ



REVUE de l'AMSSNuR

Juillet - décembre 2023

N° 8



المملكة المغربية
Royaume du Maroc
Le Chef du Gouvernement



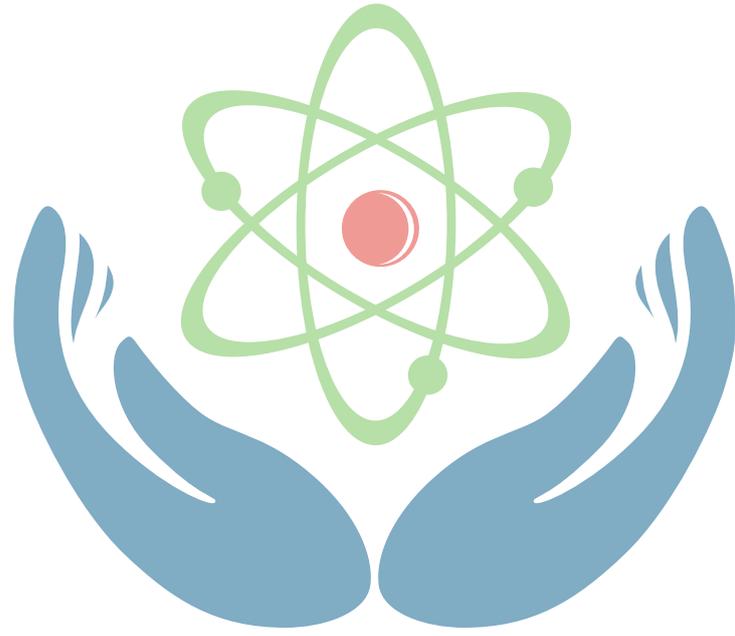
أمسنور
AMSSNuR

Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité
Nucléaires et Radiologiques

REVUE de l'AMSSNuR

Juillet - décembre 2023

- N° 8 -



امسنور
AMSSNuR

ÉDITORIAL



Chers lecteurs,

Il me fait grand plaisir de partager avec vous les récentes avancées et réalisations de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR). Notre engagement envers la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques sur le territoire national a été renforcé par la mise en place de notre Système de Management Intégré (SMI).

Le SMI, pierre angulaire de notre approche, visant le renforcement de la culture de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques, a permis à l'AMSSNuR de consolider ses activités réglementaires en élaborant un manuel de management du SMI et en définissant des processus clés, qu'ils soient liés à la gestion, aux métiers ou au support. Cette démarche nous a doté d'une vision unifiée de nos processus, soutenue par des procédures spécifiques garantissant le respect de nos obligations statutaires.

Dans le cadre du SMI, nous avons mis en œuvre le Système Intégré de Gestion des Activités Métiers (SIGAM) via PORTNET, visant à optimiser les opérations d'import, accélérer les procédures de dédouanement, et à réduire les délais de séjour des marchandises au port, dans le strict respect des délais réglementaires.

Durant le dernier semestre de l'année 2023, nous avons atteint des jalons significatifs grâce à l'entrée en

vigueur du Décret n° 2-20-131 relatif aux autorisations et aux déclarations des activités, installations et sources de rayonnements ionisants y associés relevant de la catégorie II et du Décret n° 2.23.151 relatif à la protection des travailleurs, du public et de l'environnement contre les rayonnements ionisants.

La reconnaissance internationale de nos progrès a été soulignée par la mission IRRS ('Integrated Regulatory Review Service') menée par l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA), évaluant notre performance en tant qu'organisme national de contrôle réglementaire de la sûreté nucléaire et radiologique indépendant, transparent et neutre, ainsi que l'efficacité et la conformité de notre cadre réglementaire au regard des normes de sûreté de l'AIEA.

Poursuivant notre engagement en faveur de la coopération internationale, des Arrangements Pratiques ont été conclus avec l'AIEA pour renforcer la sûreté radiologique en Afrique. Cette collaboration a abouti à la création de l'École Africaine pour les Régulateurs de la Sûreté Radiologique. Notre participation à la conférence générale de l'AIEA, aux côtés de la délégation marocaine, témoigne de notre rôle actif sur la scène internationale.

Sur le plan régional, l'AMSSNuR a organisé divers événements en partenariat avec l'AIEA et d'autres acteurs européens et américains. Notre engagement envers nos homologues africains s'est concrétisé par la signature d'un mémorandum d'entente avec l'Autorité Égyptienne de Réglementation Nucléaire et Radiologique, renforçant ainsi nos liens de coopération.

En conclusion, je vous invite à découvrir dans ces pages les principales réalisations de l'AMSSNuR en matière de système de management intégré, ainsi que le fruit de nos efforts constants et de notre engagement, durant le deuxième semestre de l'année 2023, à assurer la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques au Maroc.

Bonne lecture

Saïd Mouline

Directeur Général de l'AMSSNuR

FAITS MARQUANTS

- Derniers chiffres

8
- Entrée en vigueur du Décret n° 2-20-131 relatif aux autorisations et aux déclarations des activités, installations et sources de rayonnements ionisants y associées relevant de la catégorie II

9
- Entrée en vigueur du Décret n°2.23.151 relatif à la protection des travailleurs, du public et de l'environnement contre les rayonnements ionisants

10
- L'AIEA indique que le Maroc progresse dans l'établissement d'un nouveau cadre de sûreté nucléaire et radiologique, et recommande des mesures supplémentaires pour achever la transition

11
- Participation de l'AMSSNuR à la 67ème Conférence Générale de l'AIEA

12
- Une école africaine pour les régulateurs de la sûreté radiologique : l'AMSSNuR signe des Arrangements Pratiques avec l'AIEA pour renforcer la sûreté radiologique en Afrique

12
- La démarche pour l'octroi des autorisations d'importation des sources de rayonnements ionisants et l'échange des résultats de contrôle, désormais 100% digitale via PortNet-SIGAM

13
- Coopération Maroco-Égyptienne : Signature d'un Mémoire d'entente portant sur l'échange d'informations techniques dans les domaines de la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques

13
- Madame Lydie EVRARD Directrice Générale Adjointe de l'AIEA Encourage l'Égalité des Genres dans le Secteur Nucléaire lors de sa Visite au Maroc

14
- Le Secrétaire Général du Gouvernement reçoit La Directrice Générale adjointe de l'AIEA et le Directeur Général de l'AMSSNuR

14
- La Directrice Générale adjointe de l'AIEA et le Directeur Général de l'AMSSNuR réunis avec le Directeur Général du CHU Ibn Sina pour renforcer la sûreté radiologique

15

ACTUALITÉS

- Conduite de la neuvième inspection réglementaire du réacteur de recherche TRIGA Mark II du CNESTEN

16
- AMSSNuR abrite le cours régional de l'AIEA sur l'autorisation et l'inspection de la sûreté radiologique et de la sécurité nucléaire pour les pratiques industrielles avec la participation de plusieurs pays du Continent

17
- Tenue de la réunion de lancement du projet «Support à l'AMSSNuR pour la mise en place d'un système de monitoring radiologique du territoire marocain »

18

Organisation de la 26ème Réunion du Bureau du Comité Directeur de l’AIEA pour le renforcement des capacités réglementaires de sûreté et sécurité	18
L’AMSSNuR abrite l’atelier régional de formation de l’AIEA sur les difficultés de la réglementation des petits réacteurs modulaires	19
L’AMSSNuR organise un Atelier National sur le Service consultatif international sur la protection physique (IPPAS) de l’AIEA	19
L’AMSSNuR organise, en collaboration avec l’AIEA, l’Académie du leadership en sécurité nucléaire	20
L’AMSSNuR organise, en collaboration avec l’Office Américain de la Sécurité Radiologique, l’atelier national sur le développement des programmes de formation en sécurité nucléaire	20
L’AMSSNuR organise, en collaboration avec l’AIEA et ANNuR, l’atelier régional, pour les pays arabes, sur le renforcement de la sûreté radiologique en médecine	21
L’AMSSNuR organise, en collaboration avec l’IRE-Lab, un atelier de formation national sur la surveillance radiologique de l’environnement en cas de situations d’urgence nucléaire ou radiologique	21
L’AMSSNuR accueille à Rabat, du 26 novembre au 6 décembre 2023, la mission IRRS ‘Integrated Regulatory Review Service’ de l’AIEA	22
DOSSIER : SYSTÈME DE MANAGEMENT INTEGRÉ (SMI)	23
Pourquoi le « SMI » ?	24
Le système de management intégré de l’AMSSNuR	25
Développement	27
Mise en œuvre et évaluation du SMI	29
Coopération	30
Digitalisation	31
Certification ISO 9001	32
Mission IRRS	33
CONCLUSION	34

FAITS MARQUANTS



Remise du rapport de la mission IRRS de l'AIEA au Directeur Général de l'AMSSNuR.



7 ans de protection de l'homme et de l'environnement contre les risques liés à l'utilisation des sources de rayonnements ionisants

Derniers chiffres

2ÈME
SEMESTRE 2023

1107 Autorisations

ont été délivrées par l'AMSSNuR pendant le deuxième semestre de l'année 2023. Ces autorisations ont concerné entre autres des centres et unités de radiologie (conventionnelle, interventionnelle, et dentaire), des unités de radiothérapie, des centres et unités de médecine nucléaire, des installations mettant en œuvre des sources de rayonnement ionisants à des fins non médicales et des Installations d'irradiation de sang .

65 Opérations d'inspection

ont été effectuées pendant le deuxième semestre de l'année 2023, couvrant 103 établissements utilisant des sources de rayonnements sur la quasi-totalité des régions du Maroc. Ces inspections touchent à la fois les secteurs public et privé et couvrent différents domaines d'activités (médical, industriel, recherche et autres).

المملكة المغربية الحرية والديمقراطية النشأة العاقمة

Entrée en vigueur du Décret n° 2-20-131 relatif aux autorisations et aux déclarations des activités, installations et sources de rayonnements ionisants y associées relevant de la catégorie II

Note d'Information

Le cadre juridique régissant les activités mettant en œuvre les sources de rayonnement ionisants au Maroc, a fait l'objet de profondes refontes depuis la publication de la loi n° 142-12 relative à la sûreté et à la sécurité nucléaires et radiologiques et à la création de l'AMSSNuR en 2014, qui a fait entrer le droit marocain dans une phase de transposition des nouvelles normes de sûreté et des recommandations de sécurité établis au niveau international par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique « AIEA ». La transposition de ces normes et recommandations internationales étant principalement assurée au Maroc par la loi n° 142-12 et par ses textes d'applications, dont l'élaboration et l'examen ont connu une avancée notable, notamment le décret n° 2-20-131 du 25 février 2021 portant autorisation et déclaration des activités, des installations et sources de rayonnements ionisants y associées relevant de la catégorie II, qui a fait objet de publication le 11/03/2021 et qui entre en vigueur le 06/10/2023 à la suite de la publication de ses arrêtés d'application prévus par ses articles 1 et 2 à savoir :

- l'arrêté du Chef du Gouvernement n° 3-15-23 fixant la classification des activités, installations et sources de rayonnements ionisants y associées relevant de la catégorie II, et
- l'arrêté du Chef du Gouvernement n° 3-12-21 fixant les niveaux d'exemption desdites activités, installation et sources de rayonnements ionisants.

La loi n° 142-12 soumet à autorisation ou à déclaration auprès de l'Agence, toute activité relevant de la catégorie II et comportant un risque d'exposition des personnes aux rayonnements ionisants lié à la mise en œuvre soit d'une source artificielle, qu'il s'agisse de substances ou de dispositifs, soit d'une source naturelle, qu'il s'agisse de substances radioactives naturelles ou de matériaux contenant des radionucléides naturels, et ce, conformément aux dispositions de l'article 61 de ladite loi.

Entrée en vigueur du Décret n°2.23.151 relatif à la protection des travailleurs, du public et de l'environnement contre les rayonnements ionisants

نصوص عامة

الأمن والسلامة في المجالين النووي والإشعاعي. - حماية العمال والعموم والبيئة من الإشعاعات المؤينة.

مرسوم رقم 2.23.151 صادر في 8 جمادى الأولى 1445 (22 نوفمبر 2023)
يتعلق بحماية العمال والعموم والبيئة من الإشعاعات المؤينة.....

Note d'Information

Le cadre réglementaire national relatif à la radioprotection a connu une mise à niveau au regard des nouvelles normes internationales, publiées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), par l'entrée en vigueur le 22 novembre 2023 du Décret n°2.23.151 relatif à la protection des travailleurs, du public et de l'environnement contre les rayonnements ionisants.

Pour prendre en compte les connaissances scientifiques les plus récentes sur les conséquences sanitaires de l'exposition aux rayonnements ionisants ainsi que l'évolution des volumes d'activité et des pratiques, notamment dans le domaine médical, La loi n° 142-12 a totalement refondu et modernisé le dispositif de radioprotection qui trouve sa source dans des normes, standards ou recommandations établis par différents organismes internationaux. Il est important de comprendre que les normes de radioprotection acceptées sur le plan international sont élaborées au terme d'un processus d'examen à la fois complet et rigoureux. Avant qu'une recommandation relative à la radioprotection soit publiée, plusieurs organisations spécialisées

examinent les preuves scientifiques en lien avec l'exposition au rayonnement, et les impacts et risques potentiels pour la santé associée à cette exposition :

- Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (UNSCEAR) évalue les niveaux et les effets de l'exposition aux rayonnements ionisants et fait rapport à ce sujet. Les gouvernements et les organisations du monde entier se servent des travaux de l'UNSCEAR comme base scientifique pour évaluer les risques radiologiques et prévoir des mesures de protection.
- La Commission internationale de protection radiologique (CIPR) élabore un système recommandé de protection radiologique basé sur la connaissance actuelle de l'exposition au rayonnement et de ses effets, ainsi que sur des jugements de valeur. Ces jugements tiennent compte des attentes de la société, de l'éthique et de l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre du système.



L'AIEA indique que le Maroc progresse dans l'établissement d'un nouveau cadre de sûreté nucléaire et radiologique, et recommande des mesures supplémentaires pour achever la transition

Une équipe d'experts de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA) a déclaré que le Maroc s'engage à maintenir et renforcer son cadre réglementaire en matière de sûreté nucléaire et radiologique. L'équipe a souligné que le pays a pris des mesures efficaces pour établir un nouveau cadre juridique et réglementaire cohérent pour la sûreté nucléaire et radiologique. Elle a recommandé des mesures supplémentaires pour finaliser la transition de l'infrastructure législative, réglementaire et institutionnelle fondée initialement par la loi de 1971 et aligner les nouvelles réglementations au regard des normes de sûreté de l'AIEA. L'équipe a également préconisé d'améliorer le contrôle réglementaire du réacteur de recherche.

Participation de l'AMSSNuR à la 67ème Conférence Générale de l'AIEA



A l'occasion de la 67ème session ordinaire de la Conférence Générale de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA), qui s'est déroulée à Vienne, en Autriche, du 25 au 29 septembre 2023, le Royaume du Maroc a été représenté par une importante délégation, présidé par S.E. M. Azzeddine FARHANE, Ambassadeur et représentant permanent du

Royaume du Maroc auprès des Organisations Internationales à Vienne, et composée de M. Saïd MOULINE, Directeur Général de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) et d'autres hauts responsables représentant les institutions nationales concernées par les applications des sciences et technologies nucléaires.

Une école africaine pour les régulateurs de la sûreté radiologique: l'AMSSNuR signe des Arrangements Pratiques avec l'AIEA pour renforcer la sûreté radiologique en Afrique



En marge de la 67ème session ordinaire de la Conférence Générale de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA), M. Saïd Mouline, Directeur Général de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) et Mme Lydie Evrard, Directrice générale adjointe chargée de la sûreté et de la

sécurité nucléaires à l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA), ont signé des Arrangements Pratiques, le 29 septembre 2023 à Vienne, en présence de S.E. M. Azzedine Farhane, Ambassadeur et représentant permanent du Royaume du Maroc auprès des Organisations Internationales à Vienne.

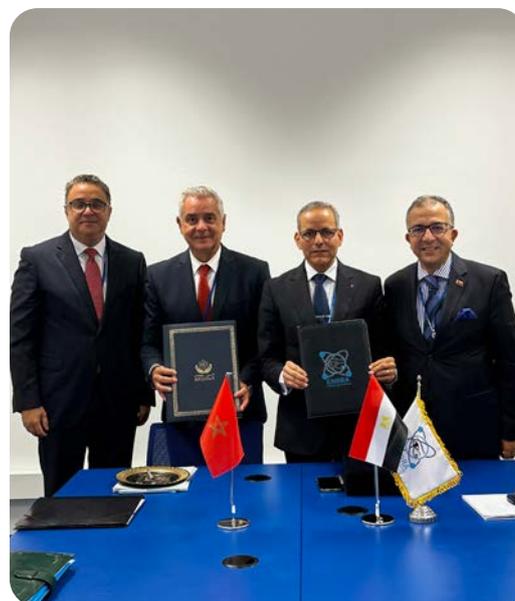


La démarche pour l'octroi des autorisations d'importation des sources de rayonnements ionisants et l'échange des résultats de contrôle, désormais 100% digitale via PortNet-SIGAM

Dans la continuité des actions menées pour la simplification et l'intégration de bout en bout des chaînes logistiques et du commerce extérieur via le Guichet Unique National du Commerce Extérieur "PortNet", et dans le cadre du plan d'action de la Commission Nationale de Coordination pour la Facilitation des Procédures du Commerce Extérieur, PORTNET S.A., l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) et l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII), ont lancé un nouveau service en ligne pour la soumission des demandes et l'octroi des autorisations d'importation des sources de rayonnements ionisants ainsi que pour l'échange, via PortNet et SIGAM (Système Intégré de Gestion des Activités Métiers) d'AMSSNuR, des résultats de contrôle.

Coopération Maroco-Égyptienne : Signature d'un Mémorandum d'entente portant sur l'échange d'informations techniques dans les domaines de la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques

En marge de sa participation aux travaux de la 67ème session ordinaire de la Conférence Générale de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA), M. Saïd MOULINE, Directeur Général de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR), et M. Samy Shaaban Ata-Allah Soliman, Président de l'Autorité Égyptienne de Réglementation Nucléaire et Radiologique (ENRRA), ont officiellement signé un Mémorandum d'Entente, confirmant leur intérêt mutuel à poursuivre la coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire et des rayonnements ionisants à des fins pacifiques, et ce, le 29 septembre 2023 à Vienne.



Madame Lydie EVRARD Directrice Générale Adjointe de l'AIEA Encourage l'Égalité des Genres dans le Secteur Nucléaire lors de sa Visite au Maroc



Dans le cadre de sa visite au Maroc, Madame Lydie EVRARD, Directrice Générale Adjointe à l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA) chargée de la Sûreté et de la Sécurité, a animé une conférence le 7 décembre 2023. Cette rencontre, qui a rassemblé plus de quarante femmes du secteur nucléaire marocain, a été dédiée aux employées de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires

et Radiologiques (AMSSNuR), ainsi qu'à des professionnelles, des professeures d'université et des étudiantes.

La conférence a mis en lumière le 'Rôle de la femme dans le secteur nucléaire et radiologique en particulier en ce qui concerne la sûreté et la sécurité', renforçant ainsi l'engagement en faveur de l'égalité des genres dans un contexte nucléaire en évolution constante.



Le Secrétaire Général du Gouvernement reçoit La Directrice Générale adjointe de l'AIEA et le Directeur Général de l'AMSSNuR

En marge de la mission IRRS 'Integrated Regulatory Review Service' de l'AIEA, M. Mohamed Hajoui, Secrétaire Général du Gouvernement, a accueilli le 6 décembre 2023 au siège du Secrétariat Général du Gouvernement Mme Lydie Evrard, Directrice Générale Adjointe de l'AIEA et M. Saïd Mouline, Directeur Général de l'AMSSNuR.

Mme Evrard et M. Mouline ont souligné les relations de coopération fructueuses et durables entre le Royaume du Maroc et l'AIEA, mettant en avant la mission de l'IRRS comme une illustration concrète de cette collaboration étroite. De son côté, M.

le Secrétaire Général du Gouvernement a assuré à Mme Evrard de l'entière disponibilité du SGG pour accompagner l'AMSSNuR dans la mise en œuvre des recommandations de l'AIEA. Il a souligné l'importance de la collaboration continue pour le développement du cadre réglementaire relatif à la sûreté et à la sécurité nucléaires et radiologiques au Maroc.



La Directrice Générale adjointe de l'AIEA et le Directeur Général de l'AMSSNuR réunis avec le Directeur Général du CHU Ibn Sina pour renforcer la sûreté radiologique

En complément la mission IRRS 'Integrated Regulatory Review Service' de l'AIEA, Mme Lydie Evrard Directrice Adjointe au Directeur Général de l'AIEA chargée de la sûreté et de la sécurité et M. Saïd Mouline Directeur Général de l'AMSSNuR se sont réunies avec M. Raouf Mohsine, Directeur Général du CHU Ibn Sina en présence des représentants du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale pour discuter les résultats de la mission IRRS et pour échanger sur la coopération entre l'AMSSNuR et ledit Ministère, notamment, en matière de gestion des interfaces et de développement des synergies facilitant l'exercice effectif et efficace des fonctions réglementaires prévues par la loi n° 142-12 relative à la sûreté et à la sécurité nucléaires et Radiologiques, la loi n° 131-13 relative à l'exercice de la médecine ainsi que la loi n° 84-12 relative aux dispositifs médicaux.

ACTUALITÉS



Réunion de lancement du projet “Support à l’AMSSNuR pour la mise en place d’un système de monitoring radiologique du territoire marocain” en présence de Son Excellence Madame Véronique Petit, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Royaume de Belgique au Maroc.



Conduite de la neuvième inspection réglementaire du réacteur de recherche TRIGA Mark II du CNESTEN 4 juillet 2023

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de contrôle réglementaire de la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques des installations et des activités utilisant des sources de rayonnements ionisants sur tout le territoire national, une équipe d'inspection de l'AMSSNuR a effectué les 4 et 5 juillet 2023 la neuvième inspection réglementaire du réacteur de recherche TRIGA Mark II, opéré par le Centre National de l'Energie, des Sciences et des Techniques Nucléaires (CNESTEN). Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme d'inspection de cette installation nucléaire unique au Maroc, initié par l'AMSSNuR en 2018.

AMSSNuR abrite le cours régional de l'AIEA sur l'autorisation et l'inspection de la sûreté radiologique et de la sécurité nucléaire pour les pratiques industrielles avec la participation de plusieurs pays du Continent 4 septembre 2023

L'AMSSNuR a abrité, du 4 au 15 septembre 2023 à Rabat, dans le cadre de la coopération technique avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), un cours régional sur l'autorisation et l'inspection en matière de sûreté radiologique et de sécurité nucléaire pour les pratiques industrielles. Ce cours de formation, qui est dans sa deuxième édition après un cours initial portant sur les pratiques médicales, s'inscrit dans le cadre du Projet de Développement de l'Infrastructure Réglementaire (RIDP). Le RIDP a pour objectif de renforcer les capacités des organismes de réglementation des États membres de l'AIEA en Afrique francophone en matière de sûreté radiologique et de sécurité des matières radioactives.





Tenue de la réunion de lancement du projet « Support à l'AMSSNuR pour la mise en place d'un système de monitoring radiologique du territoire marocain » 6 octobre 2023

M. Saïd Mouline, Directeur Général de l'AMSSNuR et Son Excellence Madame Véronique Petit, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Royaume de Belgique au Maroc, ont présidé la réunion de lancement du projet intitulé « Support à l'AMSSNuR pour la mise en place d'un système de monitoring radiologique du territoire marocain ». Cette réunion, tenue le mercredi 6 septembre 2023 à Rabat, a rassemblé des participants représentant l'Ambassade de Belgique au Maroc, la Commission Européenne, l'Agence belge du développement (Enabel), l'Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements Étrangers (Awex), la délégation générale Wallonie-Bruxelles, l'Institut National des Radioéléments (IRE) et l'AMSSNuR.



Organisation de la 26ème Réunion du Bureau du Comité Directeur de l'AIEA pour le renforcement des capacités réglementaires de sûreté et sécurité 13 septembre 2023

En sa qualité de membre du Bureau du Comité Directeur de l'AIEA pour le renforcement des capacités réglementaires de sûreté et sécurité, établi par l'AIEA depuis une quinzaine d'années, l'AMSSNuR a abrité, du 13 au 15 septembre 2023, la 26ème Réunion de cette instance de pilotage des activités et programmes portant sur les piliers dédiés aux ressources humaines, à l'enseignement et à la formation, la gestion du savoir et la coopération internationale. A l'occasion de cette réunion, le Bureau a passé en revue les développements récents des piliers du développement des compétences face aux défis liés aux utilisations nucléaires et radiologiques dans les domaines de l'énergie, la santé, la médecine, l'industrie, l'environnement, les mines et bien d'autres.



L'AMSSNuR abrite l'atelier régional de formation de l'AIEA sur les difficultés de la réglementation des petits réacteurs modulaires 9 octobre 2023

L'AMSSNuR a abrité l'atelier de formation de l'AIEA portant sur les difficultés de la réglementation des Petits Réacteurs Modulaires (PRM). Ont pris part à cet atelier, tenu à Rabat, du 9 au 13 octobre 2023, une vingtaine de participants représentant des autorités de sûreté nucléaire africaines.

En ouvrant les travaux de cet atelier, M. Saïd MOULINE, Directeur Général d'AMSSNuR, a rappelé l'engagement du Maroc à partager son expérience dans le domaine de la réglementation de la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques avec les pays de notre continent et de pouvoir ensemble identifier les principaux défis du contrôle réglementaire liés à l'évaluation des dossiers de sûreté des PMR et leur autorisation.



L'AMSSNuR organise un Atelier National sur le Service consultatif international sur la protection physique (IPPAS) de l'AIEA 17 septembre 2023

L'AMSSNuR a organisé un Atelier National sur le Service consultatif international sur la protection physique (IPPAS) de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA), du 17 au 19 octobre 2023 à Rabat. Plus d'une vingtaine de représentants des différents départements ministériels et organismes nationaux concernés ont pris part à cet atelier conduit par des experts internationaux de l'AIEA.

L'objectif principal de cet atelier est de familiariser les participants aux activités de l'IPPAS et à la conduite de la mission IPPAS qui consiste en l'obtention de l'avis de pairs sur l'application des instruments internationaux et de bénéficier d'orientations de l'AIEA concernant la protection des matières nucléaires et autres matières radioactives ainsi que des installations et activités connexes. L'atelier a visé également la contribution à la formation et à la préparation des représentants nationaux à l'accueil d'une éventuelle mission IPPAS.



L'AMSSNuR organise, en collaboration avec l'AIEA, l'Académie du leadership en sécurité nucléaire 23 octobre 2023

L'AMSSNuR a organisé l'Académie du Leadership en Sécurité Nucléaire, en collaboration avec l'AIEA du 23 au 27 octobre 2023 à Rabat, en présence d'une vingtaine de participants représentant plusieurs états de notre continent, membres de l'AIEA. Cette académie s'inscrit dans le cadre du plan d'action du Centre Collaborateur en matière de Sécurité Nucléaire de l'AIEA, une désignation accordée à l'AMSSNuR en 2021. Elle a mis l'accent sur une dimension tout aussi cruciale que les systèmes et mesures de sécurité nécessaires pour garantir la sûreté des installations, des matières nucléaires et autres matières radioactives, ainsi que des activités associées. Il s'agit de la dimension humaine et de son rôle dans la contribution à la sûreté et à la sécurité.



L'AMSSNuR organise, en collaboration avec l'Office Américain de la Sécurité Radiologique, l'atelier national sur le développement des programmes de formation en sécurité nucléaire 13 novembre 2023

L'AMSSNuR a organisé du 13 au 16 novembre à Rabat, en collaboration avec l'Office de la Sécurité Radiologique relevant du Département de l'Energie des Etats-Unis d'Amérique (ORS/DoE), un cours de formation sur le développement des programmes et des modules de formation en sécurité nucléaire et radiologique destinés aux organismes chargés de la sécurité nucléaire au Maroc. Ce cours a connu la participation des représentants des organismes nationaux en charge de la Sûreté Nationale et la Surveillance du Territoire. Cet atelier avait pour objectif de fournir l'assistance aux organismes concernés pour le développement de leurs capacités propres à concevoir et mettre en œuvre des cours de formation sur l'intervention en cas d'événement de sécurité nucléaire.



L'AMSSNuR organise, en collaboration avec l'AIEA et ANNuR, l'atelier régional, pour les pays arabes, sur le renforcement de la sûreté radiologique en médecine 16 novembre 2023

L'AMSSNuR a organisé, en collaboration avec l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA) et le Réseau Arabe des Organismes de Régulation Nucléaire (ANNuR), l'atelier régional sur le renforcement de la sûreté radiologique en médecine, du 14 au 16 novembre 2023 à Rabat. Ont pris part à cet atelier, animé par des experts de l'AIEA, plus d'une vingtaine de participants arabes représentant d'organismes de réglementation et des professionnels de santé de 12 pays : le Bahreïn, les Comores, l'Égypte, l'Irak, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Mauritanie, le Maroc, l'Oman, la Syrie et la Tunisie.

L'AMSSNuR organise, en collaboration avec l'IRE-Lab, un atelier de formation national sur la surveillance radiologique de l'environnement en cas de situations d'urgence nucléaire ou radiologique 22 novembre 2023

L'AMSSNuR a organisé, en coopération avec l'Institut des Radioéléments Belge-Lab (IRE Lab), un atelier de formation national sur la surveillance radiologique de l'environnement en cas de situations d'urgence nucléaire ou radiologique, et ce, le 22 novembre 2023 à Rabat. Cet atelier s'inscrivant dans le cadre du projet de coopération technique de l'AMSSNuR avec l'IRE Lab, portant sur la mise en place d'un système de monitoring radiologique du territoire marocain, a connu la participation du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable, du Centre National de l'Énergie, des Sciences et des Techniques Nucléaires, du Centre National de Radioprotection, de l'Agence Fédérale du Contrôle Nucléaire, du Centre de Recherche Nucléaire (SCK-CEN) et de l'AMSSNuR.



L'AMSSNuR accueille à Rabat, du 26 novembre au 6 décembre 2023, la mission IRRS 'Integrated Regulatory Review Service' de l'AIEA 16 novembre 2023

L'AMSSNuR a accueilli du 26 novembre au 6 décembre 2023 à Rabat, la mission de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) connue sous le nom IRRS 'Integrated Regulatory Review Service' qui vise à évaluer sa performance en tant qu'organisme national chargé du contrôle réglementaire de la sûreté nucléaire et radiologique et également le cadre réglementaire. Conduite par une équipe de 17 experts internationaux engagés par l'AIEA, cette mission

d'audit a couvert une douzaine de domaines portant sur les responsabilités et les fonctions du gouvernement, le régime mondial de sûreté, les responsabilités et les fonctions de l'organisme de réglementation, son système de management ainsi que le régime d'autorisation, d'examen et d'évaluation, d'inspection, des sanctions et de la réglementation.

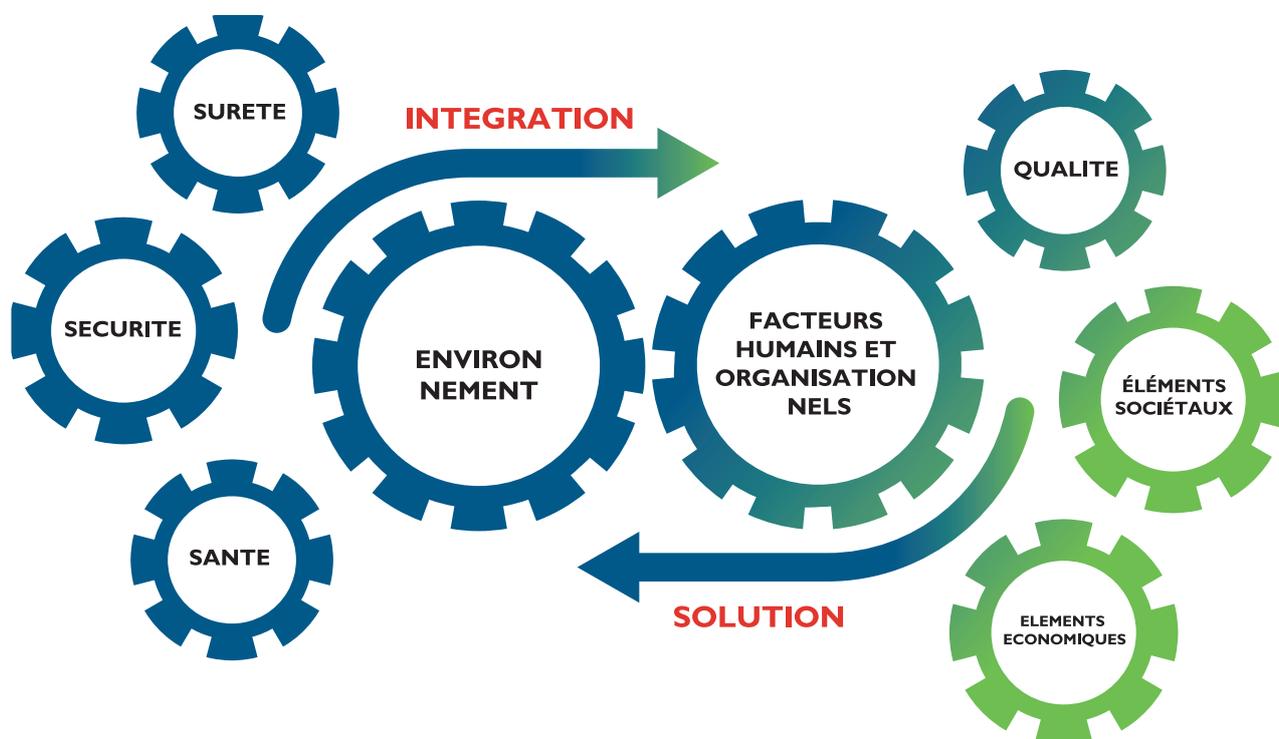


DOSSIER



Systeme de management integre (SMI)

Dossier : Système de management intégré



Pourquoi le « SMI » ?

L'adoption d'un SMI, par les organismes de réglementation des activités liées à l'utilisation des sources de rayonnements ionisants, leur garantit que la priorité accordée aux questions de sûreté et de sécurité reste toujours prise en compte dans toutes ses décisions.

En outre, adopter un SMI et identifier les interfaces entre processus, permet de réduire les risques de non-conformités, de travailler en équipe, assurer une meilleure utilisation des ressources, clarifier les responsabilités et les obligations et aboutir finalement à briser la mentalité de silo.

Un système de management durable et efficace permet de s'assurer que les questions liées à la sûreté et à la sécurité nucléaires ne soient pas traitées isolément. Il intègre les questions de sûreté, de santé, de sécurité, de qualité, ainsi que les aspects économiques et environnementaux, tels que définis dans les normes de l'AIEA

Dossier : Système de management intégré

Le système de management intégré de l'AMSSNuR

L'AMSSNuR a initié la mise en place de son système de management intégré lors de l'adoption de son plan stratégique 2017-2021, pour confirmer son engagement en faveur d'un management qui allie les principales exigences relatives à la loi 142-12, aux normes internationales et aux principes de qualité ISO 9001.

Les référentiels pour le développement du SMI de l'AMSSNuR :

1. Intitulé de la Loi 142-12

Dahir n° 1-14-149 du 25 chaoual 1435 (22 août 2014) portant promulgation de la loi n° 142-12 relative à la sûreté et à la sécurité nucléaires et radiologiques et à la création de l'Agence marocaine de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques.

2. Référentiels de l'AIEA

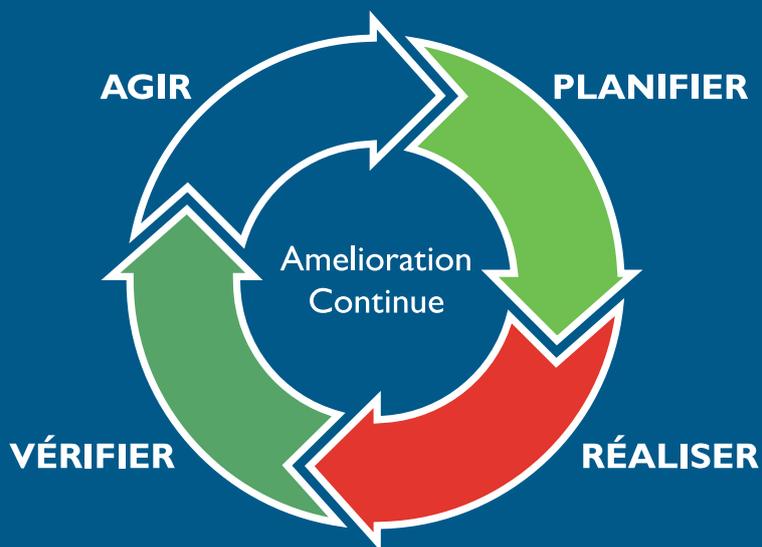
<p>IAEA Safety Standards for protecting people and the environment</p> <p>Governmental, Legal and Regulatory Framework for Safety</p> <p>General Safety Requirements No. GSR Part 1 (Rev. 1)</p> <p> IAEA International Atomic Energy Agency</p>	<p>IAEA Safety Standards for protecting people and the environment</p> <p>Leadership and Management for Safety</p> <p>General Safety Requirements No. GSR Part 2</p> <p> IAEA International Atomic Energy Agency</p>	<p>IAEA Safety Standards for protecting people and the environment</p> <p>Organization, Management and Staffing of the Regulatory Body for Safety</p> <p>General Safety Guide No. GSG-12</p> <p> IAEA International Atomic Energy Agency</p>	<p>IAEA Safety Standards for protecting people and the environment</p> <p>Functions and Processes of the Regulatory Body for Safety</p> <p>General Safety Guide No. GSG-13</p> <p> IAEA International Atomic Energy Agency</p>
--	--	--	--

Conformément aux orientations de l'AIEA et aux bonnes pratiques internationales, les objectifs de ce système de gestion visent à :

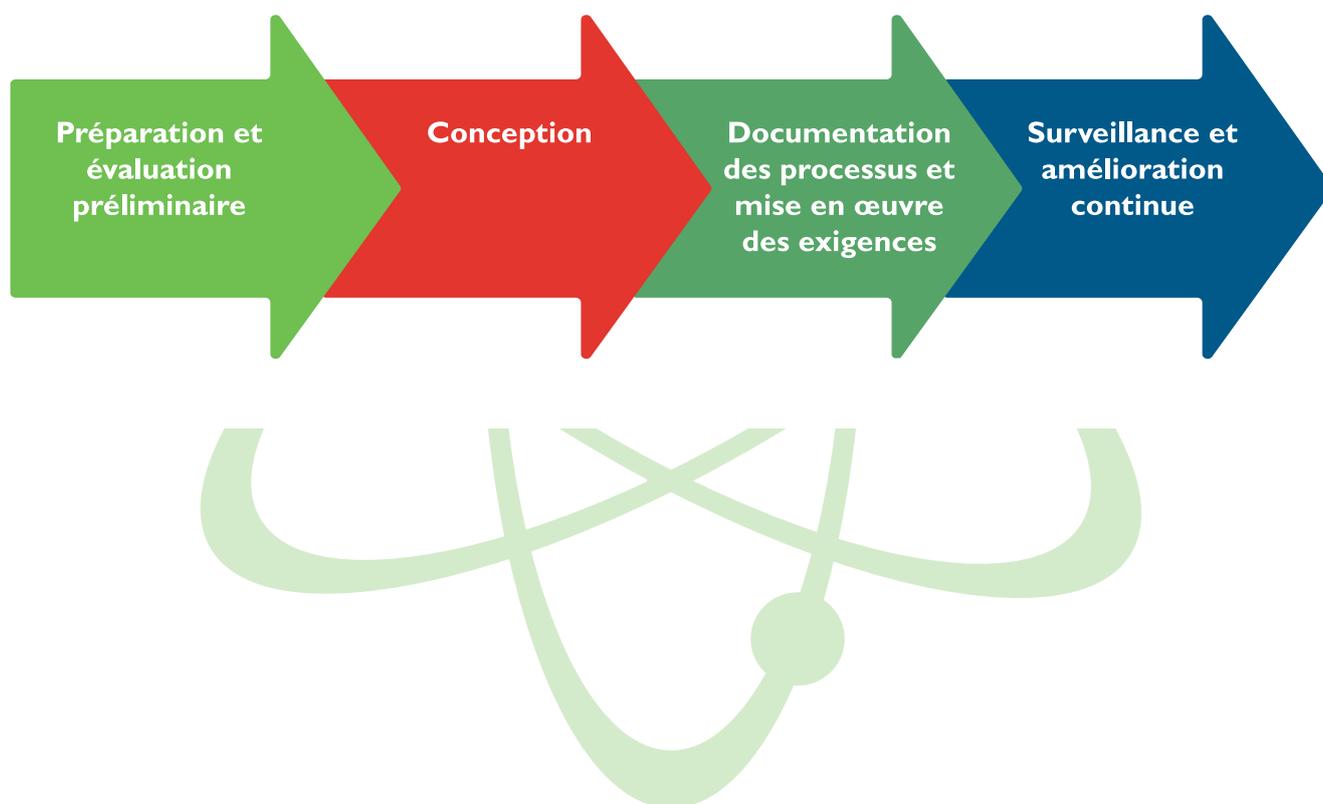
Maintenir et améliorer la performance de l'AMSSNuR par la planification, le contrôle et la supervision de ses activités liées à la sûreté, à la sécurité et aux garanties

Favoriser et encourager une culture de sûreté et de sécurité au sein de l'AMSSNuR grâce à l'acquisition et au renforcement des compétences requises pour assurer un leadership à tous les niveaux hiérarchiques

Dossier : Système de management intégré



Les principes PDCA sont traduits concrètement dans l'élaboration de la documentation du SMI selon le schéma suivant :



Dossier : Système de management intégré

Développement

Le comité de pilotage, sous la supervision de la Direction Générale, et en collaboration avec des experts de l'Union Européenne (UE), dans le cadre d'un projet de coopération entre l'AMSSNuR et l'UE a mis en place les documents de base du SMI :



Manuel

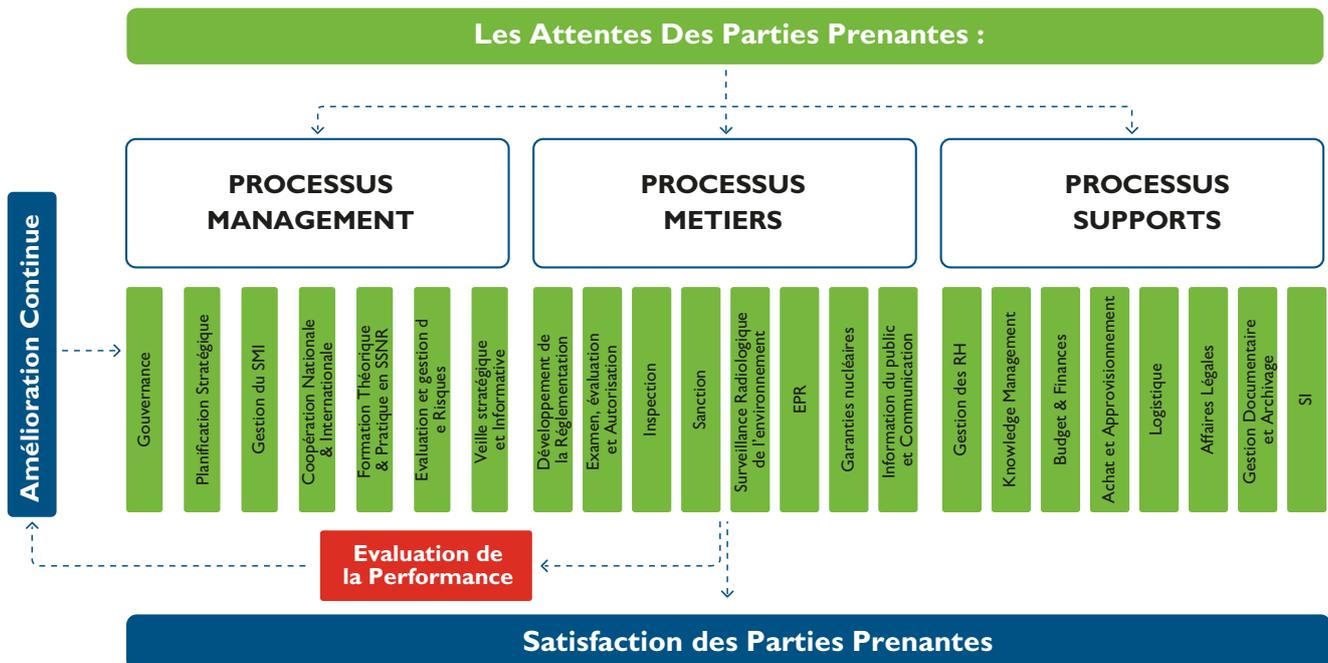


Politique de Contrôle réglementaire



Politique Qualité

En s'appuyant sur les références de l'AIEA, notamment le GSR part 2 et les GSG I2 et I3, les processus en relation avec les activités d'AMSSNuR sont identifiés et répertoriés dans la cartographie des processus ci-dessous :



Cartographie des processus

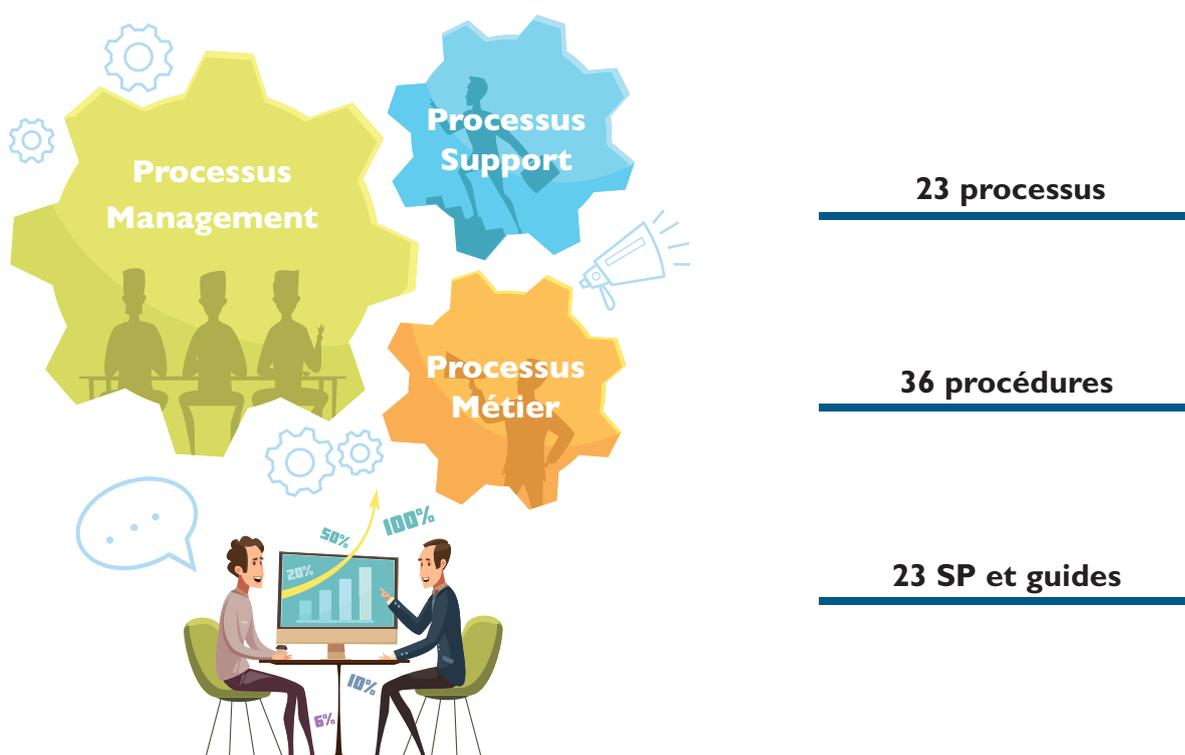
Dossier : Système de management intégré

Les processus sont indispensables pour gérer de manière efficace la performance et garantir que les activités de réglementation de l'AMSSNuR sont menées selon des étapes définies et coordonnées. Parmi les avantages de l'approche processus :

- Veiller au respect des orientations de la direction générale ;
- Prendre en considération les attentes des parties prenantes internes et externes dans la conception des processus, et rechercher la satisfaction de ces parties prenantes lors de l'identification des pistes d'amélioration ;
- Gérer efficacement les ressources ;
- Aider à l'identification et à l'attribution des responsabilités ;
- Identifier les interactions entre les processus ;
- Prendre en compte les contraintes et les risques liés aux processus.

Les processus développés sont déclinés en procédures et sous procédures, élaborés en collaboration entre le responsable du SMI et les pilotes des processus et leurs coordinateurs.

Chaque processus est développé en identifiant les éléments d'entrée et de sortie qui le constituent, son champ d'application ainsi que ses objectifs, l'Interfaces avec les autres processus, afin de montrer la place du processus dans le système et son importance pour les activités réglementaires d'AMSSNuR.



Les Macro-processus d'AMSSNuR

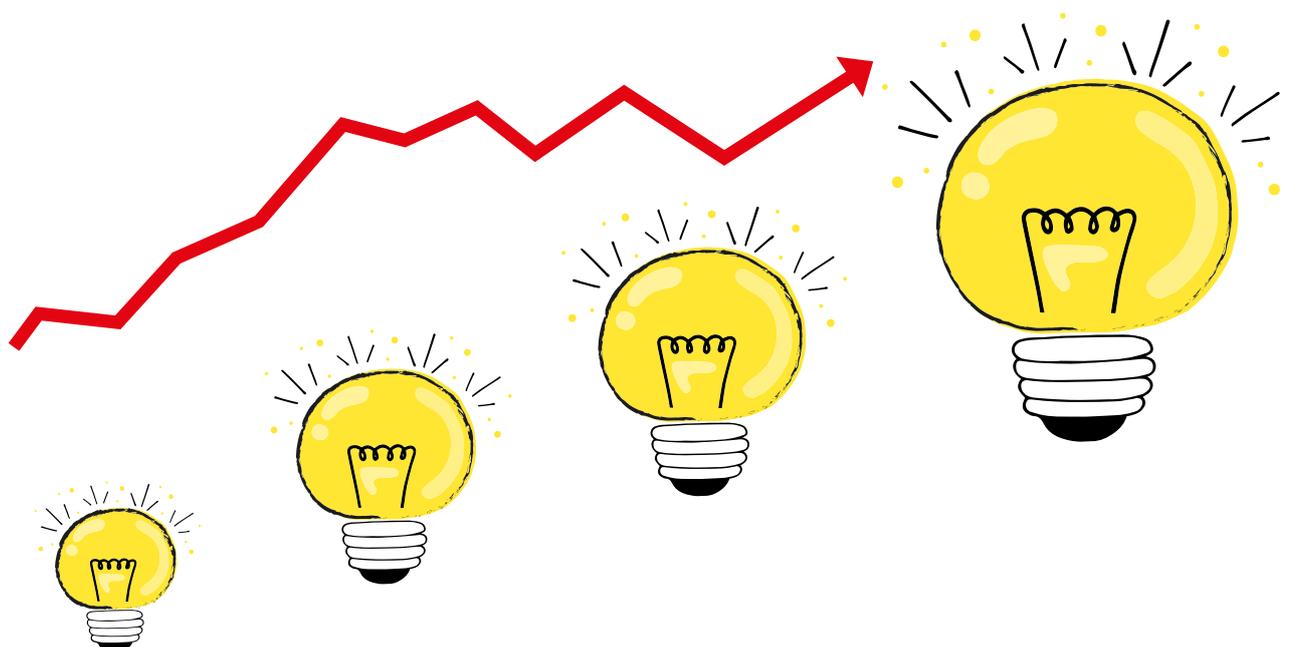
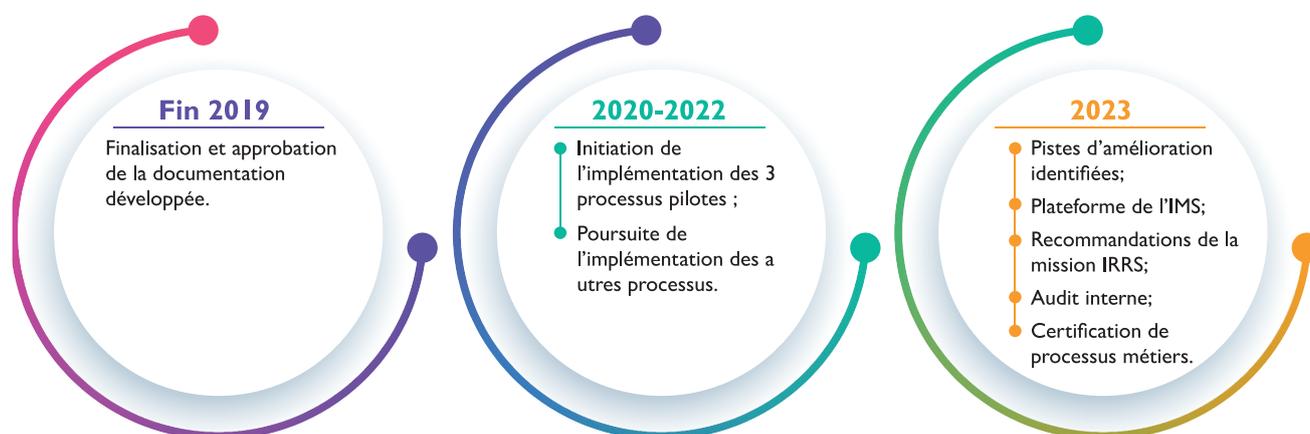
Dossier : Système de management intégré

La description des processus et des procédures permet de visualiser de manière claire quand, comment et par qui le travail est préparé, revu, exécuté, enregistré, évalué et amélioré, précisant ainsi les périmètres des responsabilités au niveau de chaque processus.

Mise en œuvre et évaluation du SMI

Dès la fin de l'année 2019, une stratégie pour l'implémentation des processus développée est instaurée, un comité de pilotage de l'implémentation est désigné avec les groupes de travail adéquats.

Cette opération se poursuit encore en 2023 et sera reconduite aussi longtemps que nécessaire.



Dossier : Système de management intégré

Coopération

L'AMSSNuR est engagée dans des accords de coopération qui concernent tous les départements, l'unité du SMI y prends également part, notamment lors de workshops de formation ou pour le partage de son expérience avec des organisations similaires en Afrique.

2020: partage d'expérience avec l'autorité réglementaire de l'Ouganda dans le cadre du programme de coopération AFRA ;

2020: participation à un workshop à Bruxelles sur la culture de sûreté et leadership dans le cadre de la coopération avec l'UE ;

2020: réception par l'AMSSNuR en novembre 2020 d'une visite de la délégation de l'autorité mauritanienne, donnant lieu à une mission d'expert visant à soutenir la mise en place de son SMI. L'objectif de cette visite est de présenter et d'échanger l'expérience de l'AMSSNuR ainsi que son approche pour la mise en place de son SMI ;

2021: organisation d'une réunion à distance avec l'Autorité réglementaire du Burkina Faso pour la Revue de son SMI ;

2022: participation à un atelier régional sur les orientations stratégiques pour l'établissement d'un système intégré de gestion pour les organismes de réglementation ;

2023: réception d'un cadre de l'Autorité nationale de Radioprotection du Sûreté et de Sécurité Nucléaire (ARSN) dans le cadre de la coopération AFRA pour la mise en place des processus et procédures métiers de l'agence réglementaire de la Mauritanie ;

2023: participation, dans le cadre du CRED, aux travaux du workshop sur le système de management et la culture de sûreté en coopération avec l'AIEA .



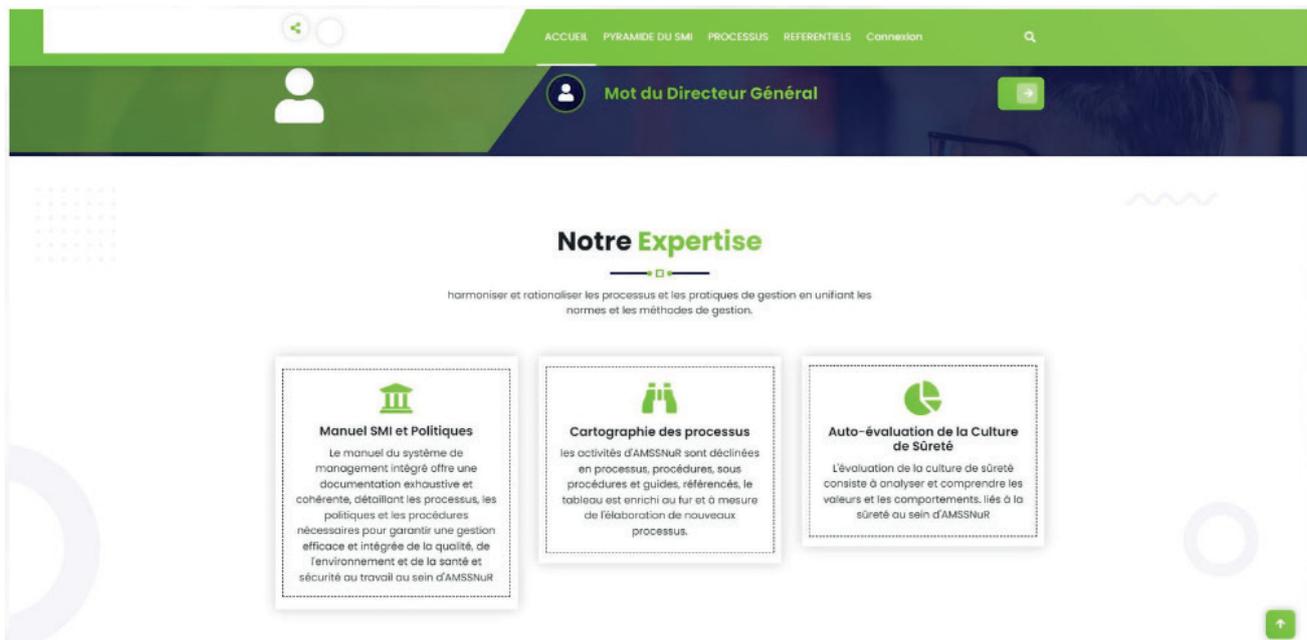
Dossier : Système de management intégré

Digitalisation

La documentation élaborée au niveau de l'unité du SMI de l'AMSSNuR a été enregistrée sous format papier et numérisée dans une base de données au niveau de l'unité du SMI, cependant, la stratégie de dématérialisation prônée par de l'AMSSNuR s'est vue également être concrétisée par le développement en 2023 de la plateforme digitale de la documentation du SMI.

Cette action répond en plus à la prescription de l'AIEA concernant la mise à disposition aisée des documents au profit des utilisateurs.

« Le système de gestion fait l'objet d'une documentation. Celle-ci est contrôlée, facile à utiliser, lisible, clairement identifiée et aisément accessible au point d'utilisation »



Aperçu de la plateforme digitale de la documentation du SMI

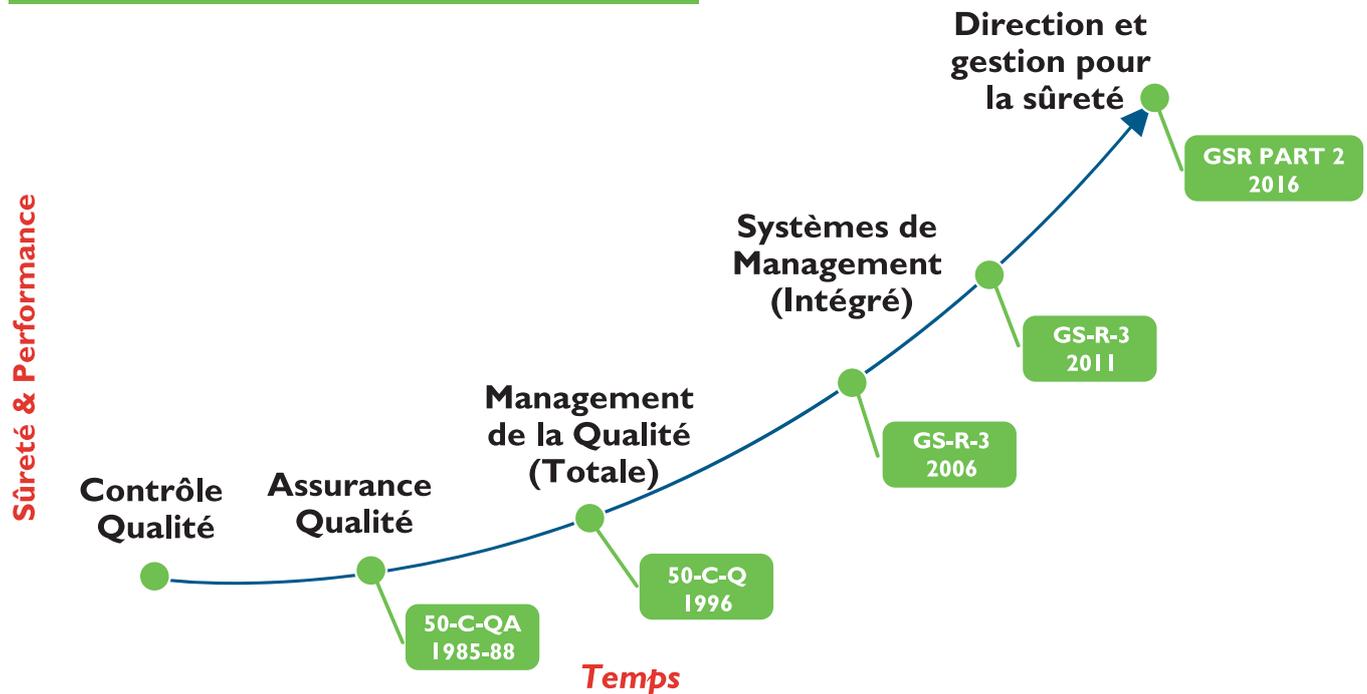
Dossier : Système de management intégré

Certification ISO 9001

En 2023, et sous l'impulsion du Directeur Général, l'unité SMI a entamé les démarches nécessaires pour l'obtention de la certification ISO 9001 pour ses processus métiers dans un premier temps, qui sera par la suite élargi à l'ensemble des activités de l'AMSSNuR.

En effet, le SMI de l'AMSSNuR s'inspire largement des recommandations de l'AIEA, qui englobent les principes de qualités de façon plus spécifiques et adaptée aux organismes de réglementation, avec un niveau d'exigence élevé.

Evolution des Exigences de l'AIEA



Des réunions avec des responsables de l'IMANOR : l'Institut Marocain de Normalisation ont eu lieu, plusieurs étapes sont déjà franchies et la certification sera effective au courant de l'année 2024.

Dossier : Système de management intégré

Mission IRRS

La mission IRRS tenue à l'AMSSNuR sur demande du gouvernement Marocain, pour évaluer son cadre réglementaire, a reconnu l'établissement par l'AMSSNuR d'un système de management intégré complet comme étant une bonne performance. En effet, lors des réunions avec les experts de l'AIEA, ils ont pu vérifier que les recommandations préconisées par l'AIEA, sont respectées et utilisées comme référence pour l'établissement du SMI.

Plusieurs thèmes ont fait l'objet de discussions, l'experte de l'AIEA a relevé que les éléments

sujets de ses questions ont bien été démontrés dans la documentation du SMI, tels que la nette définition de la responsabilité qu'on retrouve dans le manuel, les processus ainsi que les fiches de postes. La culture de sûreté est également traitée et les résultats d'une évaluation préliminaire ont été diffusés via la plateforme du SMI.

Une recommandation a été adressée à l'unité du SMI, et concerne l'élaboration de la revue du système de management, l'unité du SMI prend en compte cette recommandation dans un futur proche.



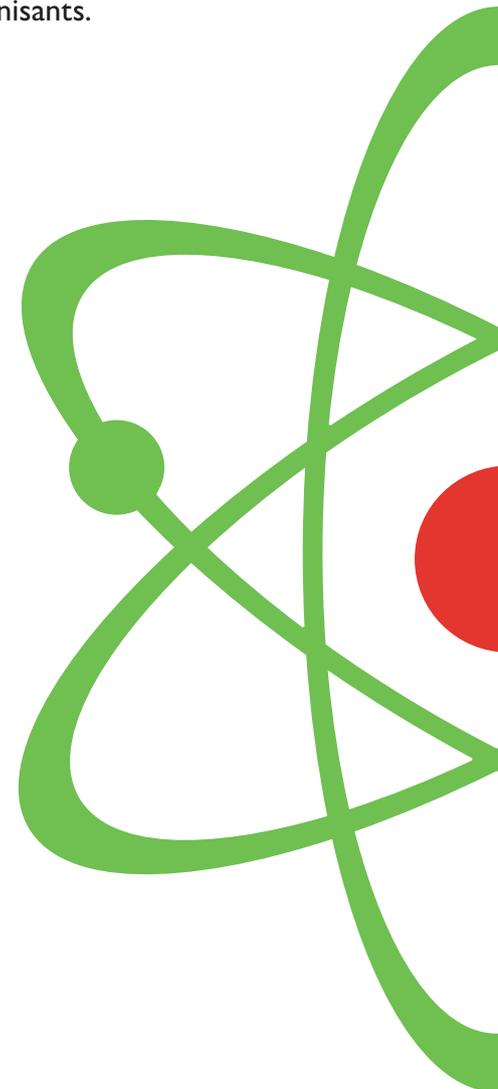
Dossier : Système de management intégré

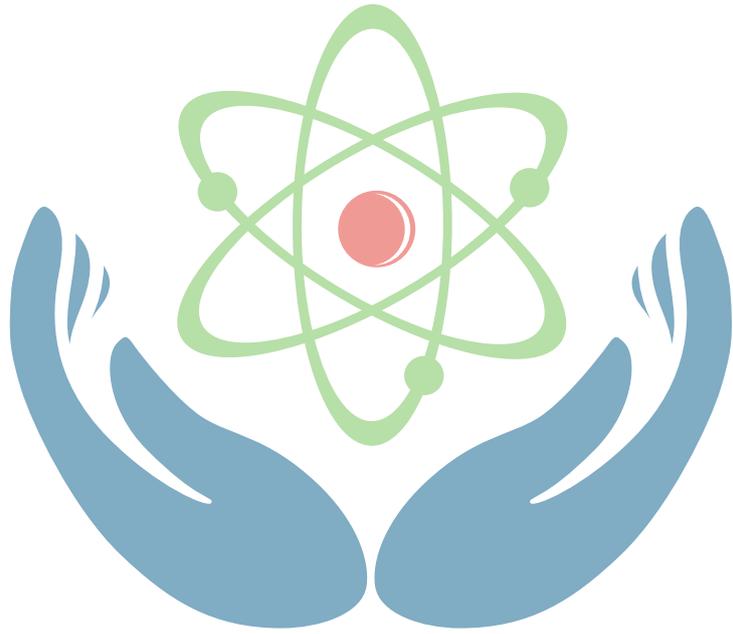
Conclusion

Le Système de Management Intégré (SMI) demeure le fondement de l'approche managériale de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques. En créant un manuel de management du SMI, l'Agence a établi un cadre solide qui harmonise et optimise ses fonctions réglementaires. L'articulation claire des processus clés, du management au support en passant par les fonctions métiers, confère à l'AMSSNuR de l'agilité pour une prise de décision face aux enjeux complexes de la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques.

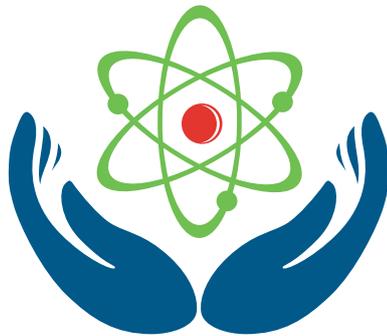
La mission IRRS, sollicitée par le gouvernement marocain pour évaluer le cadre réglementaire de l'AMSSNuR, a salué la mise en place d'un SMI complet, reconnaissant une performance exemplaire. Lors des rencontres avec les experts de l'AIEA, la conformité aux recommandations a été confirmée, démontrant leur intégration dans le SMI. Dans une perspective d'amélioration continue, l'AMSSNuR restera proactive pour optimiser son SMI, démontrant son engagement envers les normes les plus élevées de gestion et de conformité.

Dans ce numéro de la Revue de l'AMSSNuR dédiée au SMI, des informations ont été présentées pour mettre en valeur les réalisations et ambitions de l'Agence. En adoptant une approche coordonnée et concertée en interne et en mettant en œuvre des mesures d'amélioration continues, les ressources humaines de l'AMSSNuR continueront à soutenir le SMI, assurant ainsi une meilleure protection de l'homme et de l'environnement contre les risques liés à l'utilisation des sources de rayonnements ionisants.





امسنور
AMSSNuR



امسنور
AMSSNuR

Espace les patios, angle boulevards
Annakhil et Mehdi Ben Barka, Hay Riad –
Rabat, Maroc – B.P. 1306 R.P.

www.amssnur.org.ma

Tél. : +212 5 37 73 71 16

Email : communication@amssnur.org.ma



@amssnur



@amssnur



@amssnur



@amssnur